

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité  
-Proposition d'aide pour la réalisation de plusieurs  
aménagement cyclables sur le territoire de la  
Communauté de Communes de la Région de Molsheim-  
Mutzig**

CP/2020/150

**Service chef de file :**

M3 - Entretien et exploitation

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et n° CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le 11 décembre 2017.

Les projets d'aménagement de liaisons cyclables s'inscrivent dans les enjeux prioritaires pour « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi », et « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité ».

Ces projets ambitionnent de compléter le maillage d'aménagements cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 268 895 € au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure avec la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et l'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig, ainsi que d'approuver le projet de convention financière à conclure avec la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergie,...) et territoires d'avenir pour leurs habitants.

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire Sud le 17/05/2018

## 1. Contexte et ambition du projet

Depuis son premier Plan Vélo de 1992, le Département s'est attaché à réaliser les itinéraires structurants reliant les principaux pôles du territoire. Ces itinéraires constituent les dorsales du territoire sur lesquelles les acteurs locaux s'appuient pour la réalisation d'itinéraires complémentaires, dits de maillage local. Les itinéraires structurants ont également vocation à jouer leur rôle de diffuseur de flux touristiques. Les projets portés par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig rentrent dans le cadre de l'articulation proposée par le Département (itinéraires structurants – itinéraires locaux complémentaires) et va permettre de créer du lien entre les équipements, les bassins d'emplois et va participer à la desserte des sites touristiques de ce secteur.

## 2. Description du projet

- Réalisation des liaisons internes dans Molsheim

Les réalisations dans Molsheim intramuros ont vocation à sécuriser les déplacements doux dans un secteur à forte circulation automobile et à l'espace foncier restreint. Elles permettront d'une part d'améliorer les liens entre les différents quartiers de la Ville et d'autre part de mieux desservir le pôle d'intermodalité de la gare et les principaux services.

Le projet consiste à aménager les liaisons suivantes :

- Liaison Gare – Lycée Camille Schneider (inclus la réalisation de 2 passerelles)
- Aménagement d'une voie verte dans la rue des Sports
- Aménagement d'une voie verte dans la rue de la Fonderie
- Réalisation de la liaison cyclable Dinsheim-sur-Bruche/Still/Heiligenberg

Ce projet vise à sécuriser les déplacements doux entre les villages, vers la gare d'Heiligenberg (située à moins de 5 km) et vers les collèges de Molsheim. Cette réalisation permettra également le désenclavement des villages et le rabattement vers l'itinéraire cyclable structurant de la Vallée de la Bruche en cours de finalisation.

## 3. Plan de financement

Dépenses HT		Recettes HT	
Liaison cyclable gare de Molsheim/Lycée Camille Schneider	932.208 €	DSIL	284.866 €
Liaison cyclable Dinsheim-sur-Bruche/Still/Heiligenberg	550.640 €	<b>Département du Bas-Rhin</b>	268.895 €
Réalisation de la voie verte à Molsheim – rue des Sports	26.050 €	CCRMM	1.033.912 €
Réalisation de la voie verte à Molsheim – rue de la Fonderie	78.775 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1.587.673 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1.587.673 €</b>

○ **Réalisation des liaisons internes dans Molsheim**

Le coût des projets s'élèvent à 1 037 033 € HT répartis de la manière suivante :

- Liaison Gare – Lycée Camille Schneider : 932 208 € HT
- Aménagement d'une voie verte dans la rue des Sports : 26 050 € HT
- Aménagement d'une voie verte dans la rue de la Fonderie : 78 775 € HT

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- Département du Bas-Rhin : 103 703 €, soit 10% du coût du projet, au titre du critère « constitue un cheminement en site propre en agglomération »
- Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 933 330 €

La Ville de Molsheim assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération dans sa globalité pour le compte de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Cette coordination fait l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre ces 2 collectivités.

○ **Réalisation de la liaison cyclable Dinsheim-sur-Bruche/Still/Heiligenberg**

Le coût du projet s'élève à 550 640 € HT. Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

- Département du Bas-Rhin : 165 192 €, soit 30% du coût du projet, au titre du critère « constitue une liaison de rabattement vers un pôle d'intermodalité situé à moins de 5 km »
- Subvention Etat DSIL : 284 866 €
- Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : 100 582 €

#### **4. Incidences financières**

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	19 090 821,00 €	268 895,00 €

La contribution du Département suivante est proposée :

- Accompagnement en ingénierie dans les domaines techniques (sécurité des cyclistes notamment), juridique, de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme
- Contribution financière à hauteur de 268 895 €.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig une subvention d'un montant de 268 895 € maximum. Le montant de la subvention serait ajusté en fonction du coût réel des travaux, sans dépasser le montant voté.

Il est également proposé la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département, l'Office de Tourisme de la

Région de Molsheim-Mutzig et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig dont le projet est joint en annexe au rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin aux projets de développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables ;*
- Décide, dans le cadre de ses compétences, de mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de la technique, de l'environnement, du développement local et de la mise en tourisme ;*
- Décide de l'attribution, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, d'une subvention de 103 703 € à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, pour la réalisation des liaisons internes dans Molsheim ;*
- Décide de l'attribution, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, d'une subvention de 165 192 € à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, pour la réalisation de la liaison cyclable Dinsheim-sur-Bruche / Still / Heiligenberg ;*
- Approuve les termes du projet de convention de partenariat pour les projets de liaisons cyclables à conclure entre la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, l'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig et le Département du Bas-Rhin ;*
- Approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;*
- Autorise son Président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.*

Strasbourg, le 12/06/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY